

# MAIRIE DE PUYGAILLARD DE QUERCY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 26 janvier 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ESCALETTE Gaëtan, Maire.

**Etaient présents :** BASSAS Nathalie, BLANC Patrick, BROUCHET Florent, CATHALO Henri, CHAIGNON Valéry, ESCALETTE Gaëtan, GAILLARD David, GRIEUMARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITRE Nadège.

**Absents excusés :** BESSONNET Elodie

BASSAS Nathalie a été nommée secrétaire.

### **Objet : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE – ANNEE 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service eau potable au titre de l'exercice 2019 rédigé par la communauté de communes Quercy Vert Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable de l'année 2019, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.
- Donne avis favorable sur ce rapport.

### **Objet : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DECHETS MENAGERS – ANNEE 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service déchets ménagers au titre de l'exercice 2019 rédigé par la communauté de communes Quercy Vert Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets ménagers de l'année 2019, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.
- Donne avis favorable sur ce rapport.

### **Objet : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service assainissement au titre de l'exercice 2019 rédigé par la communauté de communes Quercy Vert Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement de l'année 2019, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.
- Donne avis favorable sur ce rapport.

**Objet : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

**LE MAIRE expose :**

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet ;

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 10 mars 2021. ;

<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Grade</b>	<b>Nature des fonctions</b> <b>Niveau de recrutement</b>	<b>Temps de travail</b> <b>Hebdomadaire</b>
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	Administratif	21 heures

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.